



MAIRIE DE CHANAC
48230

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020 A 20 H

L'ordre du jour était le suivant :

- ⇒ Budget principal :
 - ↪ compte de gestion 2019 et compte administratif 2019,
 - ↪ affectation des résultats 2019,
 - ↪ budget primitif 2020,
 - ↪ subventions aux associations,
- ⇒ Budget eau et assainissement :
 - ↪ compte de gestion 2019 et compte administratif 2019,
 - ↪ affectation des résultats 2019,
 - ↪ budget primitif 2020,
- ⇒ Budget service commun écoles-périscolaire-cantine :
 - ↪ compte de gestion 2019 et compte administratif 2019,
 - ↪ affectation des résultats 2019,
 - ↪ budget primitif 2020,
 - ↪ financement des activités pédagogiques,
 - ↪ OGEC Marie Rivier : forfait et participation cantine,
 - ↪ subventions aux associations de parents d'élèves,
 - ↪ participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles,
- ⇒ Questions diverses

L'an deux mil vingt, le deux juillet, à vingt heures, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du 22 juin et affichage du même jour, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

Absents excusés : Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Annick MALAVIOLLE, Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Avant l'ouverture de la séance Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du décès de Lucette Mézy, agent à l'école publique. Il invite l'assemblée à se lever et à faire une minute de silence en sa mémoire. Il précise que la commune enverra des condoléances à la famille et fera livrer des fleurs lors des obsèques.

Il précise que l'approbation du compte rendu de la réunion du 30 juin 2020 sera proposée lors de la prochaine séance en même temps que celui d'aujourd'hui.

Monsieur le Maire propose l'ajout de points à l'ordre du jour :

- Tarifs eau et assainissement,
- Modification du tableau des effectifs.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2019 (BUDGET PRINCIPAL)

Délibération n° 2020_052

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2019 avec lequel le compte administratif 2019 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur Marc SCHWANDER, Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (BUDGET PRINCIPAL)

Délibération n° 2020_053

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses.....	1 859 731,32 €
↳ recettes.....	<u>2 148 309,56 €</u>
Excédent.....	288 578,24 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses.....	581 112,10 €
↳ recettes.....	<u>736 163,68 €</u>
Excédent.....	155 051,58 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle, VOTE et ARRETE, avec 12 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2019 (BUDGET PRINCIPAL)

Délibération n° 2020_054

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 288578,24 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	175 498,05 €
Résultats au 31/12/2019 <div style="text-align: right; padding-right: 20px;">Excédent : Déficit :</div>	288 578,24 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2019 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédateur)	181 578,24 € 107 000,00 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2019 - déficit à reporter	

VOTE BUDGET PRIMITIF 2020 (BUDGET PRINCIPAL)

Délibération n° 2020_055

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ⇒ section de fonctionnement..... 1 850 000,00 €
- ⇒ section d'investissement..... 2 374 315,81 €

SUBVENTIONS 2020 A CHALEN

Délibération n° 2020_056

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association CHanac Accueil Loisirs et Nature a pour mission l'accueil de loisirs sans hébergement.

Dans le cadre de cette activité, Monsieur le Maire invite l'assemblée à fixer la subvention à verser à cette association pour l'année 2020.

Il précise qu'en 2020, les bonus territoires (qui remplacent la prestation de service contrat enfance jeunesse) seront versés directement aux gestionnaires ce qui permet de diminuer du même montant les subventions précédemment allouées.

Il rappelle également la convention existante relative à la mise à disposition de locaux communaux pour laquelle CHALEN verse en contrepartie à la commune une participation financière annuelle de 8 760 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer à l'association CHALEN la subvention suivante :

- ⇒ 25 000 € (ALSH + cofinancement salaire animateur).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjointe à signer la convention nécessaire à l'attribution de cette subvention et à mandater la somme correspondante.

SUBVENTIONS 2020 AU CCAS

Délibération n° 2020_057

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les subventions de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Chanac.

Il précise qu'en 2020, les bonus territoires (qui remplacent la prestation de service contrat enfance jeunesse) seront versés directement aux gestionnaires ce qui permet de diminuer du même montant la subvention précédemment allouée à la crèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions ci-après :

- ⇒ CCAS : budget principal.....12 100,00 €
- ⇒ CCAS : budget crèche70 500,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à l'attribution de ces subventions et à mandater les sommes correspondantes.

COMPTE DE GESTION 2019 (BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT)

Délibération n° 2020_058

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2019 du service eau et assainissement avec lequel le compte administratif 2019 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du service eau et assainissement dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur Marc SCHWANDER, Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT)

Délibération n° 2020_059

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2019 du service eau et assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses.....	434 667,74 €
↳ recettes.....	<u>534 308,44 €</u>
Excédent.....	99 640,70 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses.....	192 937,31 €
↳ recettes.....	<u>265 322,65 €</u>
Excédent.....	72 385,34 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle, VOTE et ARRETE, avec 12 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2019 (BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT)

Délibération n° 2020_060

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 du service eau et assainissement,

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 99640,70 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	29 337,12 €
Résultats au 31/12/2019 Excédent : Déficit :	99 640,70 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2019 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créiteur)	23 668,27 € 75 972,43 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2019 - déficit à reporter	

VOTE BUDGET PRIMITIF 2020 (BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT)

Délibération n° 2020_061

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif 2020 du service eau et assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

⇒ section de fonctionnement.....	537 082,60 €
⇒ section d'investissement.....	309 254,03 €

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Délibération n° 2020_062

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de voter les tarifs en matière d'eau et d'assainissement pour l'année 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants :

EAU-ASSAINISSEMENT (HT) :	
- Eau potable :	
. Terme fixe	79,00 €
. Terme fixe (jardin et compteur chantier)	27,00 €
. Consommation de 0 à 500 m3 (par m3)	1,73 €
. Consommation à partir de 501 m3 (par m3)	1,23 €
- Assainissement collectif :	
. Terme fixe	58,00 €
. Consommation (par m3)	0,91 €
RACCORDEMENTS :	
<u>Eau potable et assainissement :</u>	
- forfait raccordement complet avec frais d'accès au réseau (moins de 10 mètres)	1 485,00 €
- forfait raccordement réduit avec frais d'accès au réseau	835,00 €
- simple frais d'accès au réseau avec pose de compteur (parcelle lotie) et remise en service après résiliation	180,00 €
<u>Eau potable :</u>	
- forfait raccordement complet avec frais d'accès au réseau (moins de 10 mètres)	1 275,00 €
- forfait raccordement réduit avec frais d'accès au réseau	537,00 €
- simple frais d'accès au réseau avec pose de compteur (parcelle lotie) et remise en service après résiliation	130,00 €
- remplacement compteur gelé ou cassé	80,00 €
<u>Assainissement :</u>	
- forfait raccordement complet avec frais d'accès au réseau (moins de 10 mètres)	1 060,00 €
- forfait raccordement réduit avec frais d'accès au réseau	386,00 €
- simple frais d'accès au réseau avec pose de compteur (parcelle lotie) et remise en service après résiliation	50,00 €
Pour les raccordements complets de plus de 10 mètres linéaires, la commune n'appliquera pas de forfait mais établira un devis.	
SPANC :	
- contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	120,00 €
- contrôle de conception	100,00 €
- contrôle de bonne exécution des travaux	60,00 €
- contrôle de diagnostic vente immobilière	120,00 €

COMPTE DE GESTION 2019 (SERVICE COMMUN ECOLE)

Délibération n° 2020_063

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2019 du service commun « écoles » avec lequel le compte administratif 2019 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du service commun « écoles » dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur Marc SCHWANDER, Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (SERVICE COMMUN ECOLES)

Délibération n° 2020_064

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2019 du service commun « écoles », lequel peut se résumer ainsi :

⇒ <u>Section de fonctionnement</u> :	
↳ dépenses.....	353 808,04 €
↳ recettes.....	<u>373 160,59 €</u>
Excédent.....	19 352,55 €
⇒ <u>Section d'investissement</u> :	
↳ dépenses.....	16 478,77 €
↳ recettes.....	<u>8 022,96 €</u>
Déficit.....	8 455,81 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle, VOTE et ARRETE, avec 12 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2019 (SERVICE COMMUN ECOLES)

Délibération n° 2020_065

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 du service commun « écoles », STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 19352,55 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	8 669,90 €
Résultats au 31/12/2019 Excédent : Déficit :	19 352,55 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2019 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédateur)	8 665,81 € 10 686,74 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2019 - déficit à reporter	

VOTE BUDGET PRIMITIF 2020 (BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT)

Délibération n° 2020_066

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif 2020 du service eau et assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

⇒ section de fonctionnement.....	537 082,60 €
⇒ section d'investissement.....	309 254,03 €

SERVICE COMMUN ECOLES

ACTIVITES PEDAGOGIQUES DE L'ECOLE PUBLIQUE ET DE L'ECOLE PRIVEE

Délibération n° 2020_067

Dans le cadre du service commun « écoles », Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le financement des activités pédagogiques de l'école publique de Chanac et de l'école privée Marie Rivier pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de financer les activités pédagogiques pour l'année 2020, pour les élèves ressortissants du territoire du service commun, selon les modalités suivantes :

	Ecole publique	Ecole privée
Forfait par école	2 500 €	2 500 €
Forfait par classe (400 €)	7 classes 2 800 €	7 classes 2 800 €
Montant par élève (6 €)	93 élèves 558€	105 élèves 630 €
Financement 2020	5 858 €	5 930 €

PRECISE :

- que la gestion comptable de la participation pour l'école publique sera gérée par la commune de Chanac.

- que la participation pour l'école privée sera versée sur le compte de l'OGEC Marie Rivier (sur la base d'un projet des activités pédagogiques établi et fourni à la commune pour l'année 2020), et que la gestion comptable sera gérée par l'OGEC Marie Rivier.

SERVICE COMMUN ECOLES

ECOLE PRIVEE MARIE RIVIER: FORFAIT OGEC ET PARTICIPATION POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Délibération n° 2020_068

Dans le cadre du service commun « écoles », Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer pour 2020 les montants par élève appliqués concernant le forfait OGEC de l'école Marie Rivier ainsi que la participation pour la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le forfait qui sera versé à l'OGEC de l'école privée Marie Rivier pour l'année 2020 à 840 € par élève ressortissant du territoire du service commun (sur la base de 105 élèves au 1^{er} janvier 2020, soit un montant de 88 200 €).

DECIDE de fixer la participation pour la cantine scolaire de l'école privée Marie Rivier à 1,47 € par repas.

AUTORISE Monsieur le Maire ou sa 1^{ère} adjointe à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention correspondante.

SERVICE COMMUN ECOLES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

Délibération n° 2020_069

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves à hauteur de 15 € par élève ressortissant du territoire du service commun, à savoir :

⇒ APE Ecole Publique (93 élèves)..... 1 395,00 €

⇒ APEL Marie Rivier (105 élèves) 1 575,00 €

SERVICE COMMUN ECOLES

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Délibération n° 2020_070

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acter conformément au budget primitif voté précédemment, le montant de la participation des communes au fonctionnement des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE à 1 230 € par élève le coût de participation des communes au fonctionnement des écoles.

MANDATE Monsieur le Maire pour établir les titres de recettes correspondants.

COMPTE DE GESTION 2019 (BUDGET MAISON DE SANTE)

Délibération n° 2020_071

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2019 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle » avec lequel le compte administratif 2019 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle » dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur Marc SCHWANDER, Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (BUDGET MAISON DE SANTE)

Délibération n° 2020_072

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2019 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle », lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses.....	1 125,00 €
↳ recettes.....	<u>6 000,00 €</u>
Excédent.....	4 875,00 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses.....	1 125 032,58 €
↳ recettes.....	<u>423 060,00 €</u>
Déficit.....	701 972,58 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,

VOTE et ARRETE, avec 12 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2019 (BUDGET MAISON DE SANTE)

Délibération n° 2020_073

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle »,

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 4875 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	0,00 €
Résultats au 31/12/2019 Excédent : Déficit :	4 875,00 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2019 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédeur)	4 875,00 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2019 - déficit à reporter	

VOTE BUDGET PRIMITIF 2020 (BUDGET MAISON DE SANTE)

Délibération n° 2020_074

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif 2020 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

⇒ section de fonctionnement 20 945,00 €

⇒ section d'investissement 1 832 116,00 €

CREATION D'UN POSTE D'EMPLOI SAISONNIER

Délibération n° 2020_075

En complément de la délibération 2020_045 du 30 juin 2020, Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir une ouverture de poste pour le recrutement d'un emploi saisonnier afin de faire face à des besoins ponctuels pour le ménage des bâtiments communaux (village de gîtes, gîte du Villard, salles, camping, piscine...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet (12 h / semaine) du 11 juillet au 29 août 2020 (indice brut 350 – 1^{er} échelon adjoint technique).

DONNE MANDAT à Monsieur Jérôme JACQUES, Adjoint au Maire, pour signer le contrat à durée déterminée correspondant.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES :

⇒ rappel 13 juillet : pas de cérémonie.

⇒ demande des forains : Monsieur le Maire et Vincent Lacan indiquent qu'ils ont été saisi d'une demande d'installation des forains qui viennent habituellement à la fête votive. Ils voudraient s'installer une dizaine de jours sur la commune afin d'avoir une activité.

Après discussion et recueil des avis de chaque conseiller municipal, les forains sont autorisés à installer leurs caravanes au terrain des Vals et leurs manèges à l'emplacement habituel parking des peupliers. Il est précisé que leur activité sera soumise à des conditions d'horaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 20 mn.